



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## SOLICITATION AMENDMENT / MODIFICATION DE L'INVITATION

### RETURN BIDS TO / RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Director Services Contracting 3 (D Svcs C 3) / Direction  
des contrats de service 3 (DC Svc 3)

Attention: Joanne Dubeau

By e-mail to / Par courriel :

[Joanne.Dubeau@forces.gc.ca](mailto:Joanne.Dubeau@forces.gc.ca)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication  
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes

Comments – Commentaires

<b>Title / Titre</b> Réfrigérateurs de pharmacie	
<b>Solicitation No. / N° de l'invitation</b> W6369-23-A083	<b>Amendment No. / N° de la modification</b> 001
<b>Date of Amendment / Date de la modification</b> 23 novembre 2023	
<b>Address Enquiries to / Adresser toutes questions à:</b> Att: Joanne Dubeau Department of National Defence Director Services Contracting ( D Svcs C 3) 101 Colonel By Drive Ottawa, Ontario K1A 0K2 Email: <a href="mailto:joanne.dubeau@forces.gc.ca">joanne.dubeau@forces.gc.ca</a>	
<b>Telephone No. / N° de telephone</b>	<b>FAX No. / N° de fax</b>
<b>Destination</b> Department of National Defence Central Medical Equipment Depot 105 Montgomery Rd, Bldg: BB-104A Garrison Petawawa Petawawa ON K8H 2X3	

**Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et**

<b>Solicitation Closes / L'invitation prend fin:</b>
At / à:
02:00 PM Heure d'été de l'est (EDT)
On / le:
04 décembre 2023

<b>Delivery Required / Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered / Livraison proposée</b>
<b>Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)</b>	
Name – Nom _____	Title – Titre _____
Signature _____	Date _____

**LA MODIFICATION 1 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS NUMÉRO W6369-23-A083 VISE :**

1. Fournir des éclaircissements et des réponses aux questions des fournisseurs potentiels.
2. Modifier les frais de transport à la page 29/39 : Article 6.12 Frais de transport
3. Modifier le CTO 5.3 à la page 18/39.
4. Modifier le CTO 2.4, page 15/39.
5. Modifier le CTO 3.4, page 16/39.
6. Modifier le CTO 4.4, page 17/39.
7. Prolonger la date de clôture de l'appel d'offres d'une (1) semaine, du 27 novembre 2023 au 4 décembre 2023.

**1. QUESTIONS ET RÉPONSES :**

Numéro	Questions/Réponses/Modifications	Date de réception/de réponse
Question 1 :	Nous aimerions confirmer les dates mentionnées dans la présente demande de propositions (DP). La date de clôture de cette DP est fixée au 20 novembre, mais les deux réfrigérateurs sont requis d'ici le 31 octobre 2023. Pouvez-vous préciser les dates auxquelles vous aurez besoin des deux premières livraisons?	12 octobre 2023, à 14 h 29
Réponse 1 :	Veuillez consulter la page 4 de la DP, section 1.2 Sommaire. L'exigence initiale doit être remplie au plus tard le 31 octobre 2023 ou vingt (20) jours après l'attribution de l'offre à commandes.	23 novembre 2023
Question 2 :	Y a-t-il des exigences de capacité en pieds cubes ou une exigence de hauteur x largeur x profondeur? J'ai plusieurs unités avec ces spécifications pour les réfrigérateurs de pharmacie à double porte et la plage de température de 2 à 10 degrés Celsius. Si vous pouviez également indiquer s'il existe des spécifications similaires pour les unités à porte unique.	12 octobre 2023 à 14 h 34
Réponse 2 :	Veuillez consulter les critères techniques obligatoires à partir de la page 15, ainsi qu'à la page 32, section 4. Spécifications.	23 novembre 2023



Numéro	Questions/Réponses/Modifications	Date de réception/de réponse
Question 3 :	<p>La DOC indique que l'exigence initiale est requise au plus tard vingt (20) jours après l'attribution de l'OC (offre à commandes). Étant donné que l'appel d'offres ne se termine pas avant le 20 novembre, serait-il possible de reconfirmer les dates importantes?</p> <p>En ce qui concerne la question ci-dessus, étant donné que l'exigence initiale est exigible dans les vingt (20) jours suivant l'attribution de l'offre à commandes, le MDN peut-il indiquer la durée prévue de la période d'évaluation?</p>	16 octobre 2023, à 14 h 57
Réponse 3 :	<p>Clôture de la demande d'offre à commandes sur Achats-Canada le 20 novembre 2023, à 14 h (HE). L'exigence initiale doit être remplie au plus tard le 31 octobre 2023 ou vingt (20) jours après l'attribution de l'offre à commandes. Le MDN ne peut pas indiquer la durée prévue de la période d'évaluation.</p>	23 novembre 2023
Question 4 :	Pouvez-vous confirmer la date de clôture et la date de livraison requise.	16 octobre 2023 à 15 h 24
Réponse 4 :	Voir la réponse 3.	23 novembre 2023



Numéro	Questions/Réponses/Modifications	Date de réception/de réponse
Question 5 :	<p>Suite à votre demande W6369-23-A083 relativement aux réfrigérateurs de pharmacie, veuillez trouver ci-dessous les questions posées par l'un de nos fournisseurs.</p> <p>Je recommande les unités suivantes :</p> <p>Double vitrage, porte battante verticale – XXX-XXXX-49/ XXXXX-XXX</p> <p>Double vitrage, porte coulissante verticale – XXX-XXXX-47/ XXXXX-XXX</p> <p>Vitre simple, porte battante verticale – XXX-XXXX-23/ XXXXX-XXX</p> <p>Sous-comptoir à vitre simple, porte battante – XXXXXXXXXXXX/ XXXXX-876</p> <p>Toutes ces unités répondent aux spécifications fournies <u>à l'exception de deux des exigences</u>, que je note ci-dessous.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aucune de ces unités ne vient avec des tiroirs en acier inoxydable, ils viennent avec des étagères métalliques. Le modèle 0504G a la possibilité de venir avec des paniers en fil, mais il n'y a rien en acier inoxydable.</li> <li>2. De plus, aucune de ces unités n'a d'alarme de porte entrouverte.</li> </ol> <p>Pouvez-vous confirmer si l'un ou l'autre convient à votre demande. Veuillez confirmer.</p>	16 octobre 2023 à 15 h 24
Réponse 5 :	<p>Le MDN ne peut pas confirmer pour le moment.</p> <p>Veuillez consulter les critères techniques obligatoires à partir de la page 15, ainsi qu'à la page 32, section 4. Spécifications.</p>	23 novembre 2023



Numéro	Questions/Réponses/Modifications	Date de réception/de réponse
Question 6 :	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avez-vous un modèle prescrit par un ingénieur ?</li> <li>2. Avez-vous déjà acheté des marques ou des modèles sur lesquels nous pourrions enchérir ?</li> <li>3. Avez-vous les fiches techniques de ces appareils ?</li> <li>4. Sinon, j'aimerais obtenir les exigences de température moyenne (par exemple 0-4°C)</li> <li>5. Et enfin, voulez-vous des portes pleines ou en verre?</li> </ol>	17 octobre 2023 à 6 h 18
Réponse 6 :	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non.</li> <li>2. Si vous souhaitez soumissionner pour d'autres occasions du gouvernement du Canada, veuillez consulter AchatsCanada.</li> </ol> <p>3,4,5. Veuillez consulter les critères techniques obligatoires à partir de la page 15, ainsi qu'à la page 32, section 4. Spécifications.</p>	23 novembre 2023
Question 7 :	<p>En ce qui concerne votre appel d'offres numéro W6369-23-A083, j'aimerais demander des précisions sur ce qui suit :</p> <p>Pages 18 et 19 de 39 CTO 5.2 et CTO 5.3</p> <p>Question : La tension requise est-elle de 110 à 120 volts en courant alternatif (Vca) à 60 Hertz (Hz) avec une intensité de courant maximale de 15 ampères (A) OU faut-il une tension possible de 208 à 220 Vca à 50 Hz avec une intensité maximale de 15 A?</p> <p>Question : Avez-vous besoin des deux et, le cas échéant, quelle est la quantité requise pour chaque catégorie?</p>	23 octobre 2023, 14 h 45
Réponse 7 :	<p>Le critère technique obligatoire (CTO) 5.3 a été retiré, car seule la compatibilité avec les réseaux nord-américains est requise, et non avec les réseaux européens; voir la page 36, article 5.1.</p>	23 novembre 2023



Numéro	Questions/Réponses/Modifications	Date de réception/de réponse
Question 8 :	<ol style="list-style-type: none"><li>1) CTO 4, réfrigérateur de pharmacie sous le comptoir, point 4.4. Il n'y a pas d'enregistreur graphique installé en usine disponible pour les réfrigérateurs sous le comptoir. Nous avons un enregistreur graphique autonome installé par le client pour les réfrigérateurs sous le comptoir. Est-ce qu'un enregistreur graphique autonome installé par le client sera acceptable pour les réfrigérateurs sous le comptoir?</li><li>2) CTO 5, réfrigérateurs à porte double, porte simple et sous le comptoir (de pharmacie), point 5.1. La plage de température de nos réfrigérateurs sous le comptoir est de +2 à +9 degrés C. Est-ce acceptable? La plage de température de nos réfrigérateurs à porte simple et double est de +2 +8 degrés C. Est-ce acceptable?</li><li>3) Article 4.1, caractéristiques des réfrigérateurs de pharmacie à portes doubles, paragraphe 4.1.3, réfrigérateurs à portes coulissantes. Il n'y a pas de réfrigérateur de pharmacie à portes coulissantes doubles disponible. Nous avons seulement des unités à portes battantes. Pour les réfrigérateurs de pharmacie à portes doubles, des portes battantes seraient-elles acceptables?</li></ol>	26 octobre 2023 14 h 47
Réponse 8 :	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Non, veuillez consulter les exigences décrites à l'annexe A.</li><li>2) Non, veuillez consulter les exigences décrites à l'annexe A.</li><li>3) Non, veuillez consulter les exigences décrites à l'annexe A.</li></ol>	23 novembre 2023



Numéro	Questions/Réponses/Modifications	Date de réception/de réponse
Question 9 :	<p>Vous trouverez ci-dessous nos demandes de renseignements :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) En ce qui concerne les critères de hauteur stipulés pour les unités de réfrigération, la DP indique 200 cm <math>\pm</math>5 cm. Étant donné que notre produit mesure 213 cm, nous demandons une confirmation que cet écart respecte les paramètres acceptables définis dans les lignes directrices de la DP.</li><li>2) En ce qui concerne l'utilisation demandée de tiroirs en acier inoxydable, nous aimerions savoir si l'utilisation de tiroirs avec revêtement en poudre serait jugée conforme aux spécifications décrites.</li><li>3) En ce qui concerne la directive concernant les coûts d'expédition, la DP précise que les coûts doivent être intégrés au prix facturé et détaillés séparément. Par souci de clarté, nous cherchons à savoir si le coût d'expédition doit être pris en compte dans le prix total ou s'il doit être clairement indiqué sur la facture.</li></ol>	01 novembre 2023 17 h 52
Réponse 9 :	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Non, veuillez consulter les exigences décrites à l'annexe A.</li><li>2) Non, veuillez consulter les exigences décrites à l'annexe A.</li><li>3) Les coûts d'expédition devraient être inclus dans le prix, et ne devraient pas figurer comme article distinct/individuel sur la facture. La DP sera mise à jour afin de refléter ces changements.</li></ol>	23 novembre 2023



Numéro	Questions/Réponses/Modifications	Date de réception/de réponse
Question 10 :	<p>Concernant les paragraphes 4.1.2, 4.2.2 et 4.3.2 de l'annexe A – Exigence : « doit avoir une porte à fermeture automatique avec joint magnétique ».</p> <p>Question 1 : Pouvez-vous préciser la fonction de fermeture automatique?</p> <p>Concernant les paragraphes 4.1.7, 4.2.6 et 4.3.6 de l'annexe A – Exigence. « Test d'alarme ».</p> <p>Question 2 : Pouvez-vous préciser ce que signifie ce terme?</p> <p>Concernant la section 2. CERTIFICATION ET CONFORMITÉ,</p> <p>Question 3 : Acceptez-vous des réfrigérateurs certifiés UL?</p> <p>L'exigence de recevoir les deux premiers systèmes dans les 20 jours suivant l'offre à commandes, sans indiquer la date prévue d'attribution, empêchera des soumissionnaires potentiels de participer à cette offre, ce qui n'est pas en faveur de l'acheteur. En raison des délais de fabrication standards et particularités d'expédition applicables à ces types de réfrigérateur, les soumissionnaires ne seraient que ceux dont le système est prêt à être expédié.</p> <p>Question 4 : Pouvez-vous accepter la livraison des deux réfrigérateurs initiaux dans les 6 à 8 semaines suivant l'attribution du contrat?</p> <p>Question 5 : Au sujet du CTO 3.4, page 16, pouvez-vous préciser la différence entre deux sous-éléments? Il semble y avoir eu un dédoublement nécessitant une fusion.</p> <p>Question 6 : Nous n'avons pas d'option à portes doubles disponibles, mais les deux autres types sont disponibles. Pouvons-nous soumissionner uniquement pour ces deux options?</p>	02 novembre 2023 10h 20





Numéro	Questions/Réponses/Modifications	Date de réception/de réponse
Réponse 10 :	<p>1) Dans ce contexte, « fermeture automatique » signifie que la porte du réfrigérateur de pharmacie est munie d'un mécanisme qui ferme automatiquement la porte lorsqu'elle est partiellement ouverte. Si la porte était laissée ouverte accidentellement, le mécanisme de fermeture automatique (c.-à-d. à ressort ou simplement le poids de la porte) garantirait qu'elle se referme, empêchant les fluctuations de température qui pourraient avoir une incidence sur l'entreposage des médicaments ou des vaccins sensibles à la température. La porte est ensuite verrouillée à l'aide d'aimants encastrés dans le joint, ce qui aide à maintenir la porte bien fermée et à maintenir le joint.</p> <p>2) La fonction de test d'alarme doit permettre au personnel autorisé de simuler des écarts de température ou tout autre déclencheur d'alarme (p. ex. porte ouverte, panne de courant) en amorçant un mode test. En menant des tests dans des conditions contrôlées, il peut confirmer que le système fonctionne correctement sans mettre à risque les produits pharmaceutiques.</p> <p>3) Les réfrigérateurs qui ne sont que certifiés UL ne sont pas acceptés. Veuillez consulter la section 2 (Certification et conformité) de l'EDT dans la DP.</p> <p>4) Non, le délai de livraison indiqué dans la DOC demeure.</p> <p>5) La deuxième puce du CTO 3.4 est une erreur/duplication, et nous l'avons retirée,</p> <p>6) Non, l'intention est d'octroyer une (1) seule offre à commandes.</p>	23 novembre 2023



Numéro	Questions/Réponses/Modifications	Date de réception/de réponse
Question 11 :	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Concernant les <b>CTO 2.4, 3.4 et 4.4</b>. Notre appareil est muni d'un affichage numérique. En plus de l'affichage numérique de la température, avez-vous également besoin d'un enregistreur graphique, ou l'affichage numérique de la température est-il suffisant?</li> <li>2) Concernant les <b>CTO 2.4, 3.4, 4.4 et les spécifications 4.1.6, 4.2.5, 4.3.5</b>. En ce qui concerne la batterie de secours du réfrigérateur sous le comptoir, pendant combien de temps la protection doit-elle durer en cas de panne de courant?</li> <li>3) Concernant les <b>CTO 2.4, 3.4, 4.4 et les spécifications 4.1.6, 4.2.5, 4.3.5</b>. En ce qui concerne la batterie de secours pour l'unité sous le comptoir, est-il acceptable pour le client de fournir sa propre alimentation de secours, ou est-ce que l'exclusion d'un système de batterie de secours rendrait notre soumission inadmissible?</li> <li>4) Concernant la <b>section 6, Manuels de référence</b>. Si les manuels ne sont disponibles qu'en anglais et non en français, cela sera-t-il acceptable?</li> <li>5) Concernant l'<b>annexe A, article 2.1</b>, serait-il acceptable que l'unité offerte ne soit pas accompagnée d'un document confirmant la conformité au GUI-0069, à condition que l'unité respecte les normes décrites dans les « Lignes directrices sur le contrôle environnemental lors de l'entreposage et du transport des médicaments : GUI-0069 », <a href="https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/sc-hc/H139-8-2020-fra.pdf">https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/sc-hc/H139-8-2020-fra.pdf</a>. Les renseignements peuvent être complétés par une fiche de données.</li> </ol>	06 novembre 2023 18h 19



Numéro	Questions/Réponses/Modifications	Date de réception/de réponse
Réponse 11 :	<p>1) Un affichage numérique de la température est suffisant, conformément à la spécification 4.1.6 de la DP.</p> <p>2) La batterie de secours doit être alimentée pendant au moins deux heures. Nous avons modifié la DP en fonction de cette exigence.</p> <p>3) Il n'est pas acceptable pour le client de fournir sa propre alimentation de secours. Ce qui est énoncé dans la DP correspond aux exigences du MDN.</p> <p>4) Non.</p> <p>5) . Non, tout ce qui est prévu à l'annexe A, section 2 est obligatoire.</p>	23 novembre 2023
Question 12 :	<p>1) A-t-on besoin de 110 V ou de 220 V?</p> <p>2) Exige-t-on des tiroirs en acier inoxydable à l'intérieur; acceptera-t-on des tiroirs en plastique?</p>	7 novembre 2023 10h06
Réponse 12 :	<p>1) La DP a été modifiée pour indiquer l'exigence de compatibilité uniquement avec le réseau nord-américain (110 V).</p> <p>2) Des tiroirs en acier inoxydable sont requis conformément aux spécifications 4.1.5, 4.2.4 et 4.3.4 de la DP. Les tiroirs en plastique ne seront pas acceptés.</p>	23 novembre 2023
Question 13 :	<p>1) Le client a-t-il besoin d'un système de batterie de secours pour les enregistreurs graphiques seulement ou pour l'ensemble de l'appareil, y compris le congélateur?</p>	8 novembre 2023 10h14
Réponse 13 :	<p>1) La batterie de secours est réservée à l'enregistreur graphique (enregistreur de température) et n'est pas requise pour toute l'unité.</p>	23 novembre 2023



Numéro	Questions/Réponses/Modifications	Date de réception/de réponse
Question 14 :	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Les options de porte battante seulement seront-elles acceptées?</li><li>2) Un enregistreur graphique autonome (non installé en usine) sera-t-il accepté?</li><li>3) La plage de +2 à +9 degrés Celsius sera-t-elle acceptable? ou +2 - +8 degrés Celsius?</li></ol>	7 novembre 2023 15h58
Réponse 14 :	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Non, le soumissionnaire doit être en mesure de satisfaire à toutes les exigences de la DP.</li><li>2) Non, veuillez consulter les spécifications détaillées à la section 4 : Spécifications, paragraphe 4.3.5, le soumissionnaire doit être en mesure de satisfaire à toutes les exigences de la DP.</li><li>3) Non, veuillez consulter les spécifications détaillées à la section 4 : Spécifications, paragraphes 4.1.7, 4.2.6 et 4.3.6, le soumissionnaire doit être en mesure de satisfaire à toutes les exigences de la DP.</li></ol>	23 novembre 2023



Question 15 :	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Les réfrigérateurs de pharmacie doivent-ils être conformes à la norme NSF 456 pour la protection des échantillons sensibles aux variations de température? La norme NSF 456 pour l'entreposage des vaccins est conçue pour garantir que l'équipement a une température appropriée pour protéger les échantillons dans tous les lieux de rangement potentiels dans l'armoire.</li><li>2) paragraphe 6.4.4, Taxes applicables aux entrepreneurs établis à l'étranger Pouvez-vous préciser comment cette clause s'appliquerait aux offrants établis au Canada? Nous ne voyons pas ce type de clause dans les autres soumissions du gouvernement fédéral.</li><li>3) Concernant la pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix, point E : « <i>L'entrepreneur est responsable du dédouanement à l'exportation, des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport. Le Canada est responsable de l'ensemble du dédouanement à l'importation, y compris le paiement des droits et taxes applicables</i> », et article 6.11 : Instructions d'expédition (MDN) – Rendu au lieu de destination (RLD) Incoterm 2010, point A (ii) : « <i>L'entrepreneur est responsable du dédouanement à l'exportation, des frais administratifs, y compris les frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport. Le Canada est responsable du dédouanement des importations, y compris du paiement des droits et des taxes applicables.</i> » Cette exigence s'applique-t-elle uniquement aux offrants étrangers? En tant que distributeur canadien, nous agissons à titre d'importateur et nous nous occupons du dédouanement des importations et du paiement des droits applicables.</li><li>4) Article 6.13 Documentation sur les douanes canadiennes Cette exigence s'applique-t-elle uniquement aux offrants étrangers? Si, en tant que distributeur canadien, nous nous occupons du dédouanement et payons les droits applicables, cet article ne s'applique-t-il plus à nous ou serions-nous également tenus de fournir les documents indiqués?</li></ol>	10 novembre 2023 9h21
---------------	--	--------------------------



Numéro	Questions/Réponses/Modifications	Date de réception/de réponse
	<p>5) Demande de prolongation</p> <p>À ce moment-ci, nous aimerions demander que la date d'échéance soit repoussée de deux semaines.</p>	
Réponse 15 :	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Pour la conformité, consultez l'annexe A, section 2. Certification et conformité</li><li>2) Le paragraphe 6.4.4 de la page 27/39 s'applique seulement aux entrepreneurs établis à l'étranger. Cette clause ne s'applique pas aux entrepreneurs établis au Canada.</li><li>3) Oui, ces deux passages ne s'appliquent qu'aux offrants établis à l'étranger, à l'extérieur du Canada.</li><li>4) Oui, l'article 6.13 s'applique uniquement aux entrepreneurs établis à l'étranger, à l'extérieur du Canada. L'article 6.13 ne s'applique pas aux entrepreneurs établis au Canada, lesquels ne seraient donc pas tenus de fournir les documents indiqués.</li><li>5) La demande d'offre à commandes est prolongée d'une (1) semaine.</li></ol>	23 novembre 2023



Numéro	Questions/Réponses/Modifications	Date de réception/de réponse
Question 16 :	<p>1) Le besoin facultatif n° 4.1.5 de l'annexe A énonce « Il doit y avoir au moins six (6) tiroirs »; puisqu'il ne s'agit pas d'un besoin obligatoire, est-il nécessaire d'inclure des tiroirs dans notre offre?</p> <p>2) Dans la section « Critères techniques obligatoires » de la pièce jointe 1 de la partie 4, les CTO 5.2 et 5.3 indiquent respectivement : « Doivent être en mesure d'accepter une tension de 110 à 120 V de courant alternatif (V c.a.) à 60 Hertz (Hz) avec un appel de courant maximal de 15 ampères (A) » et « Doivent être en mesure d'accepter une tension de 208 à 220 V de courant alternatif (V c.a.) à 50 Hertz (Hz) avec un appel de courant maximal de 15 A ». Ces deux renseignements semblent contradictoires; est-il acceptable de respecter un seul énoncé, par exemple « de 110 à 120 V » au lieu de « de 208 à 220 V »?</p>	17 novembre 2023 10h44
Réponse 16 :	<p>1) Oui, vous devez inclure des tiroirs dans votre offre. L'entrepreneur doit être en mesure de répondre aux besoins facultatifs sur demande, comme l'indique la DOC.</p> <p>2) Voir la réponse 7.</p>	23 novembre 2023

**L'INVITATION À SOUMISSIONNER NUMÉRO W6369-23-A083 EST MODIFIÉE COMME SUIT:**

**2. Modifier les frais de transport, à la page 29/39 : Article 6.12 Frais de transport**

SUPPRIMER les frais de transport à la page 29/39 : Article 6.12 Frais de transport dans son intégralité.

**3. Modifier le CTO 5.3 à la page 18/39**

SUPPRIMER le CTO 5.3 à la page 18/39 dans son intégralité.

**4. Modifier le CTO 2.4 à la page 15/39**

SUPPRIMER le CTO 2.4 à la page 15/39 dans son intégralité et le remplacer par ce qui suit :



<b>CTO 2.4</b>	<p>Le soumissionnaire doit fournir le catalogue, le manuel ou le dépliant des produits de son entreprise pour démontrer que le réfrigérateur de pharmacie à portes doubles proposé présente les caractéristiques internes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage de la température du réfrigérateur, par voie numérique ou au moyen d'un enregistreur graphique sans encre de sept (7) jours installé en usine avec batterie de secours en cas de panne de courant.</li> <li>• La batterie de secours doit être alimentée pendant au moins deux heures.</li> </ul>	
----------------	--	--

**5. Modifier le CTO 3.4 à la page 16/39**

SUPPRIMER le CTO 3.4 à la page 16/39 dans son intégralité et le remplacer par ce qui suit :

<b>CTO 3.4</b>	<p>Le soumissionnaire doit fournir le catalogue, le manuel ou le dépliant des produits de son entreprise pour démontrer que le réfrigérateur de pharmacie à porte simple proposé présente les caractéristiques internes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affichage de la température du réfrigérateur, par voie numérique ou au moyen d'un enregistreur graphique sans encre de sept (7) jours installé en usine avec batterie de secours en cas de panne de courant.</li> <li>• La batterie de secours doit être alimentée pendant au moins deux heures.</li> </ul>	
----------------	--	--

**6. Modifier le CTO 4.4 à la page 17/39**

SUPPRIMER le CTO 4.4 à la page 17/39 dans son intégralité et le remplacer par ce qui suit :





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

<b>CTO 4.4</b>	<p>Le soumissionnaire doit fournir le catalogue, le manuel ou le dépliant des produits de son entreprise pour démontrer que le réfrigérateur de pharmacie sous le comptoir proposé présente les caractéristiques internes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Affichage de la température du réfrigérateur, par voie numérique ou au moyen d'un enregistreur graphique sans encre de sept (7) jours installé en usine avec batterie de secours en cas de panne de courant.</li><li>• La batterie de secours doit être alimentée pendant au moins deux heures.</li></ul>	
----------------	---	--

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**